

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO VM-373**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Matane :

Que le conseil municipal a adopté lors de la séance générale du 7 avril 2025, le *Règlement numéro VM-373 décrétant un emprunt et une dépense de 3 120 312 \$ pour la réfection de la rue Côté (aqueduc, égout, voirie) et le remplacement des feux de circulation au pont Marie-Marsolet.*

Que ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 23 avril 2025 et qu'il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Donné à Matane, ce 30^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-cinq.

La greffière adjointe,

M^e Maude Gosselin-Bouffard,
Avocate